

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1939

3 août 2012

SOMMAIRE

AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.	93041	Exile Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	93069
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.	93049	Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l. ...	93069
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl	93049	Famdec S.à r.l.	93069
A.I.P. Express Sàrl	93040	Finarom S.A. - SPF	93035
Alison Investments S.A.	93050	Hansteen Düsseldorf S.à r.l.	93070
Avant Ireland Property S.à r.l.	93041	Hansteen Geldern S.à r.l.	93070
Avrim Park	93043	HeidelbergCement Holding S.à r.l.	93071
Back Office Solution & Management S.A.	93051	Immocris	93071
Barlux S.A.	93036	Imperial Pro Stone s.à r.l.	93071
BHR Luxembourg S.à r.l.	93052	Imprimerie de la Cour Victor Buck	93072
Bomola S.à r.l.	93052	Industries Lamberti Chine S.A.	93072
Brady Finance Luxembourg	93051	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent Trente-Cinquième (135.) S.e.c.s.	93041
Cabarez S.A.	93052	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux Cent Septième (207.) S.e.c.s.	93054
Capital Dynamics S.C.A.	93053	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre Cent Quarante-Cinquième (445.) S.e.c.s.	93072
Central Korbana S.à r.l.	93053	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trentième (30.) S.e.c.s.	93051
Challenger Regnellach S.à r.l.	93053	Inoxys S.A.	93042
Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l.	93059	Investcredit SICAV	93039
Cloche d'Or Investissements S.A.	93054	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	93070
Cruchterhombusch S.A.	93059	LP Immo S.A.	93049
D.B.C.	93053	Luxempart	93037
Dome S.C.A.	93059	Mandragora Films 4 S.à r.l.	93060
Dover Luxembourg S.à r.l.	93040	Molson Coors Lux 1	93036
Dynamic First S.A.	93068	NEIF GP S.à r.l.	93071
Efir S.à r.l.	93048	RDS Holding 1 S.A.	93026
Elisam S.A.	93069	R.E.M. S.A.	93037
ELM Development S.C.A.	93039	RigNet Global Holdings	93042
Erevas	93050	Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l.	93038
Erevas	93070	White Rock Reinsurance	93038

RDS Holding 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 169.896.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the 27 day of June.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing at 19 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr. Alexey Kuzmichev, residing at Afanasievskiy Pereulok House n°30, Flat n°4, Moscow, Russia.

hereby represented by Maître Pierre-Alexandre Degehet, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peter-nelchen, L-2370 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 18, 2012 in Luxembourg;

The said power-of-attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name RDS Holding 1 S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.3. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations and enterprises. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any affiliated companies (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies),

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set up at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.) divided into thirty one (31) ordinary shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.) each (the Shares).

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (actions au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For Shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

6.4. All Shares shall carry the same rights.

Art. 7. Transfer of shares. Shares are freely transferrable between shareholders. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company admits only one (1) owner per Share.

If a Share is held in joint ownership by several shareholders, the Company shall have the right to suspend the exercise of all relatives rights until one (1) person has been assigned as the owner.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, every third Tuesday of February of every year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each Share is entitled to one (1) vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. Except as otherwise required by these Articles, an extraordinary general meeting of the shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate

regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or email.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director where the Company has only one shareholder and by a board of directors composed of at least three members in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 3 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or email, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In no event shall the chairman of the meeting have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director, as the case may be, are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised, by passing appropriate resolutions adopted in compliance with these Articles, to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of the person appointed in accordance with article 15 of these Articles if any.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year. Except for the first accounting year, which shall begin on twenty-seven June 2012 and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

20.2 The balance is at the disposal of the general meeting of shareholder(s) of the Company who may alone decide, in its sole discretion, to distribute such surplus or to carry it forward in whole or in part.

20.3. Dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on 27 June 2012 and it shall end on 31 December 2012.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The Shares have been subscribed as follows by appearing party:

Thirty-one (31) shares of one thousand Euros (EUR 1,000) each.

All the Shares have been entirely paid up by a contribution in cash, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.) is immediately at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at one (1);
- (ii) that there be appointed as sole director of the Company for a period of six (6) years:
Mrs Elena Pluzhnikova, born on 8 November 1978, residing at 109 Rosia Plaza BLK1, Rosia Road, Gibraltar
- (iii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of 6 years:
Reviconsult S.a R.L., 12 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg
- (v) that the address of the registered office of the Company is at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le 27 juin,

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à 19 Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Alexey Kuzmichev, demeurant à Afanasievskiy Pereulok, Maison n°30, Appartement n°4, Moscou, Russie;

Ici représenté par Me Pierre-Alexandre Degehet, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 18 juin 2012.

Laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités, qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare former et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale RDS Holding 1 SA (la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

2.2 Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

2.3 Lorsque l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui reste luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de siège social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

3.3 La Société ne sera pas dissoute par le décès ou la dissolution de son actionnaire unique.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que se soit, ainsi que la gestion de ces participations et entreprises. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions, et autres valeurs de participations, obligations, créances, certificats de dépôts et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que se soit sauf par voie d'offre publique. Elle, pourra procéder, par voie de placements privés, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, sans limitation, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales (c'est-à-dire, filiales directes ou indirectes, filiales ou société mère) et la Société pourra également consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales (c'est-à-dire, filiales directes ou indirectes, filiales ou société mère) et de manière générale dans son propre intérêt et/ou dans l'intérêt de ses filiales (c'est-à-dire, filiales directes ou indirectes, filiales ou société mère), dans chaque cas pour autant que ces activités ne soient pas considérées comme des activités réglementées du secteur financier et en particulier, pour autant que de telle activités ne sont pas menées vis-à-vis du public.

4.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

4.4 La Société pourra accomplir toutes les opérations et transactions, qui directement ou indirectement, favorisent, ou se rattachent à, la réalisation de son objet social.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31,000.) divisé en trente et une (31) actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de mille Euros (EUR 1,000.) (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2 En ce qui concerne les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société est maintenu au siège social de la Société, où il pourra être examiné par chaque actionnaire. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, son domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, les montants payés pour chaque Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6.4 Toutes les Actions conféreront les mêmes droits.

Art. 7. Le transfert d'Actions. Les Actions sont librement cessibles entre les actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'Actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plusieurs personnes en indivision, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y relatifs, jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le propriétaire.

Art. 8. Assemblée des actionnaires de la Société.

8.1 L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès verbaux écrits.

8.2 En cas de pluralités d'actionnaires, chaque assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

8.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra en conformité avec la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de février chaque année. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

8.4 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut être tenue à tout lieu et date stipulés dans la convocation d'une telle assemblée.

8.5 Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront être tenues à tout lieu et date stipulés dans la convocation d'une telle assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum et Procuration.

9.1 Le quorum et les délais requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts.

9.2 Chaque Action donne droit à une (1) voix.

9.3 Sauf stipulations contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4 Sauf stipulations contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les dispositions des statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par une convocation publiée deux fois, à un interval de quinze jours, avant l'assemblée générale, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Luxembourg, et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduira l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée générale des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées, devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

9.6 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique.

9.7 Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels tous les participants à l'assemblée générale peuvent entendre et parler aux autres participants et délibérer; un actionnaire participant à l'assemblée générale par de tels moyens est considéré comme présent à l'assemblée générale.

9.8 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1 La Société sera administrée par un administrateur unique lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire et par un conseil d'administration composé de trois membres au moins dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans maximum et sont ré-éligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur (la «Personne Morale»), celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale (le «Représentant»). Le Représentant est sujet aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités que si ce dernier avait été nommé lui-même administrateur, sans préjudice aucun de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale peut révoquer le représentant à condition qu'un nouveau représentant soit nommé concomitamment.

10.2 L'administrateur unique ou, dans le cas d'une pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre des administrateurs, leur rémunération et les termes de leur mandat. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motifs et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3 Dans l'hypothèse d'une vacance de poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite, ou toutes autres raisons, les membres du conseil d'administration qui restent en place, pourront élire, à la majorité, un nouvel administrateur pour suppléer à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres, un président et peut aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation qui doit être, en principe, à Luxembourg.

11.3. La convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration de la Société devra être adressée aux administrateurs au moins trois jours en avance de la date de la réunion prévue, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances devra être expliquée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils précisent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite par accord écrit soit en original, par téléfax, câble, télégramme ou courrier électronique, de tous les membres du conseil d'administration de la Société. Une convocation écrite ne sera pas nécessaire pour les réunions du conseil d'administration qui sont tenues aux heures et lieux indiqués dans l'agenda adopté par décision du conseil d'administration lors d'une réunion antérieure.

11.5. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire.

11.6. Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication en vertu duquel les personnes participants à cette réunion peuvent entendre et se parler entre elles ainsi que délibérer valablement, une participation à cette réunion par le biais de tel moyen technique sera assimilé à une présence physique de la personne à cette réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société peut délibérer et/ou agir valablement, uniquement si au moins la moitié des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration de la Société. Les résolutions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une réunion. Le président du conseil d'administration n'a pas de vote prépondérant.

11.8. Les résolutions signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration de la société.

12.1. Les procès-verbaux de toutes réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui préside une telle réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Des copies et des extraits de tels procès-verbaux peuvent être produits en justice ou autrement et seront signés par le secrétaire, le cas échéant, ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique, le cas échéant, sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la société. L'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expres-

sément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de signature. L'administrateur unique et, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé, en prenant les résolutions appropriées en accord avec les Statuts, de nommer une personne, soit administrateur ou non, sans l'autorisation au préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, en vue de réaliser des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signature.

16.1. La Société sera liée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou la signature unique de la personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué en accord avec l'article 15 des présents Statuts.

16.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne nommée en accord avec l'article 15 des Statuts si tel est le cas.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

17.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou firme n'est affecté ou annulé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de la Société soient aussi administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de l'autre société ou firme.

17.2. Tout administrateur ou cadre supérieur de la Société qui officie comme administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou d'une autre manière entre en relation d'affaire n'est pas - du simple fait de cette connexion avec cette autre société ou firme - interdit de délibérer et de voter ou d'agir sur tout domaine ayant trait à ladite relation contractuelle ou d'affaire.

17.3. Dans l'hypothèse où un quelconque administrateur de la Société a un intérêt personnel ou opposé dans toute transaction dans laquelle la Société est impliquée, ledit administrateur doit dévoiler au conseil d'administration de la Société cet intérêt personnel ou opposé et est interdit de délibérer et de voter sur ladite transaction et cette même transaction ainsi que l'intérêt afférant dudit administrateur seront énoncés à la prochaine assemblée générale du/des actionnaire(s) de la Société qui ratifiera ladite transaction.

17.4. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire dans la société l'article 17.3 n'est pas applicable et les transactions qui sont conclues entre la Société et l'administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société sont simplement enregistrés dans les procès-verbaux.

17.5. Les articles 17.3 et 17.4 ne s'appliquent pas lorsque les transactions ou opérations sont effectuées dans le cours normal des activités de la Société et sont passées à des conditions commerciales normales.

Art. 18. Commissaires aux comptes.

18.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et sont rééligibles.

18.2. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et les conditions de leur mandat.

Art. 19. Année comptable. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exception faite de la première année qui commencera le vingt-sept juin 2012 et se finira le trente et un décembre 2012.

Art. 20. Répartition des bénéfices.

20.1. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mais la réserve devra être reconstituée si, à tout moment, et pour une raison quelconque, la réserve tombe sous les dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

20.2. Le bénéfice restant sera à disposition de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, qui déterminera seule s'il sera procédé à une distribution de bénéfices ou à un report en tout ou en partie.

20.3. Des dividendes peuvent être versés en euro ou tout autre devise sélectionnée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration et ils peuvent être payés à tels lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi, sur décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 22. Loi applicable. Toutes circonstances non prévues par les présents Statuts seront déterminées en vertu de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le 27 juin 2012 et prendra fin le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Trente et une (31) actions d'une valeur de mille Euros (EUR 1,000.) chacune.

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31,000.) par un apport en espèces.

Ce montant est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Assemblée générale extraordinaire

(i) La Société dispose d'un administrateur unique.

(ii) Est nommée comme administrateur unique de la Société pour une durée de 6 ans:

Madame Elena Pluzhnikova, née le 8 novembre 1978, demeurant à 109 Rosia Plaza BLK 1, Rosia Road, Gibraltar.

(iii) Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un (1);

(iv) Est nommé comme commissaire au compte pour une période de 6 ans:

Reviconsult S.à r.l., 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

(v) Le siège social de la Société est fixé à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-A. DEGEHET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juin 2012. Relation: RED/2012/878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012082386/540.

(120115922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Finarom S.A. - SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement le 29 juin 2012 que:

Sont réélus membres du Conseil d'Administration pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Gérald J. MEYER, demeurant au Park Palace, 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Principauté de Monaco,
- Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant, 19C Trevoise Crescent, Trevoise 12, 298099 Singapour,
- Monsieur Pierre ETIENNE, demeurant professionnellement 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et que

Est réélu Réviseur d'Entreprises Agréé pour la même période:

- KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012081201/20.

(120114840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Molson Coors Lux 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.671.

Il résulte des résolutions de l'associé unique tenues en date du 25 juin 2012 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie A à compter du 25 juin 2012:

- Monsieur Wessel Cornelius Booyen, né le 19 mai 1976 à Johannesburg, en Afrique du Sud, et ayant pour adresse professionnelle 137, High Street, Burton on Trent, DE14 1JZ England, Royaume-Uni.

2. Nomination du Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 25 juin 2012:

- Monsieur Stewart Fraser Glendinning, né le 23 avril 1965 à Harare, au Zimbabwe, et ayant pour adresse professionnelle 137, High Street, Burton on Trent DE14 1JZ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012081365/20.

(120114751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Barlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081856/21.

(120116094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

R.E.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 137.220.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012081454/12.

(120114902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2012 que:

- Monsieur Gaston Schwertzer demeurant à Marxe Knupp, L-5328 Medingen a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015,

- Monsieur François Tesch demeurant à 12, rue Léon Laval (Luxempart), L-3372 Leudelange a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- Monsieur Frank Wagener demeurant à 69, route d'Esch (BIL), L-2953 Luxembourg a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014,

- Monsieur André Elvinger demeurant à 2, place Winston Churchill (Etude Elvinger, Hoss et Prussen), L-2012 Luxembourg a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,

- Monsieur Ernst Wilhelm Contzen demeurant à 2, boulevard Konrad Adenauer (Deutsche Bank), L-1115 Luxembourg a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014,

- Monsieur Pierre Drion demeurant à 19, place Sainte-Gudule (Petercam), B-1000 Bruxelles a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015,

- Monsieur François Gillet demeurant à 31, rue de l'Industrie (Sofina), B-1040 Bruxelles a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- Monsieur Jo Santino demeurant à 12, rue Léon Laval (Luxempart), L-3372 Leudelange a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014,

- Monsieur Alain Huberty demeurant à 12, rue Léon Laval (Luxempart), L-3372 Leudelange a été reconduit comme Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- Madame Michèle Detaille demeurant à Zone d'activités 'Salzbaach', L-9559 Wiltz a été nommée Administrateur du Conseil jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 avril 2012 que:

- Monsieur Gaston Schwertzer a été reconduit comme Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- Monsieur Frank Wagener a été reconduit comme Vice-Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,

- Monsieur François Tesch a été reconduit comme Administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du même jour que la société DELOITTE S.A. ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2013 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

Alain HUBERT / François TESCH

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012082224/42.

(120116121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

White Rock Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.170.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 juin 2012

5. l'Assemblée élit comme Administrateurs:

M. Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

M. Fabrice FRERE, 534 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

M. Markus MENDE, Elisabethenstrasse 15 CH-4010 Bâle

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

6. Nomination en tant que réviseur indépendant de la société, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 06 décembre 1991:

ERNST & YOUNG

7, Parc d'activité Syrdall

L-5365 MUNSBACH

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Pour la société WHITE ROCK REINSURANCE

Référence de publication: 2012081615/22.

(120115436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2733 Luxembourg, 4, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

—
L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Véronique NOSBAUM, demeurant à L-5310 Contern, 6, rue de Moutfort, associé unique de la société à responsabilité limitée VERONIQUE NOSBAUM GALERIE s.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5310 Contern, 6 rue de Moutfort, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 75.922, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2000, publié le 20 septembre 2000 au Mémorial C numéro 676, page 32423 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-5310 Contern, 6 rue de Moutfort à L-2733 Luxembourg, 4 rue Wiltheim.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. »

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: V. NOSBAUM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30860. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012082508/32.

(120116040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

ELM Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 164.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2012 à 9.00 heures.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Marc Ambrosien et Madame Elise Lethuillier, de leur fonction de Membre du Conseil de Surveillance, avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement Madame Béatrice Le Saux, demeurant 10 villa des Voisinox à F-92190 Meudon, et Monsieur Gérard Athias, demeurant 84, rue Saint Lazare, F-75009 Paris, en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

Leurs mandats prendront fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012081669/20.

(120114838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Investcredit SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.409.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012:

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 juin 2012, que:

1. Messieurs José Luis Dorado, Carlos Fernández-Rubies de Lillo, Sergi Martin Amoros et Carlo Alberto Montagna ont été réélus en qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013

2. L'assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur David Claus en qualité d'Administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Ventura Vidal Flinch, avec adresse professionnelle 80 Av. Meritxell, AD 500 Andorra la Vella, Principauté d'Andorre pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

3. L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Xavier Cornella Castel et Monsieur Agustí Garcia Puig, en qualité d'administrateur et décide de nommer en remplacement Monsieur Andrés Roldán Cubas avec adresse professionnelle au 80 Av. Meritxell, AD500 Andorra la Vella, Principauté d'Andorre et Monsieur Sergio Vandi, avec adresse professionnelle 30. Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

4. KPMG Audit S.à r l., 31, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg a été réélu en qualité de réviseur d'entreprise de la société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.6.2012.

Pour INVESTCREDIT SICAV

Banque de Patrimoines Privés

Référence de publication: 2012081692/26.

(120114841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Dover Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.967.211.775,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.408.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14.06.2012

Le mandat des cinq gérants:

- Monsieur Grzegorz LUBLINSKI, demeurant 67, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
- Monsieur Philippe SANTIN, demeurant 25, Rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise
- Monsieur Richard CAMPION, demeurant 524, Chemin du Château, F-01220 Divonne Les Bains
- Madame Florence JONCKERS, demeurant 11, Rue des Quatre Vents-bât "Picardie ", 92380 Garches
- Monsieur Dennis BOSJE, demeurant 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour DOVER LUXEMBOURG S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012081962/20.

(120116129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

A.I.P. Express Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 74.477.

Extrait de résolution prise par l'associé unique en date du 24 mai 2012

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège de la société de l'adresse actuelle 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

Deuxième résolution

Ancienne Situation:

	Part sociales
Monsieur Jorge Peres Dos Santos	150 parts sociales
Monsieur Alain Frisaye	50 parts sociales
Madame Irma Jacquemart	<u>300 parts sociales</u>
Total (Cinq Cents parts sociales)	500 parts sociales

Suite aux cession de parts du 24 mai 2012 entre Monsieur Jorge Peres Dos Santos, demeurant au 39A, route de Belvaux, L-4510 Obercorn, Monsieur Alain Frisaye, demeurant au 39A, route de Belvaux, L-4510 Obercorn, et Madame Jacquemart Irma, demeurant au 55, rue du Centre, L-4020 Liège, Belgique, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

Nouvelle situation:

	Part sociales
Monsieur Alain Frisaye	<u>500 parts sociales</u>
Total (Cinq Cents parts sociales)	500 parts sociales

Certifié sincère et conforme

Pour A.I.P. Express S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012081749/29.

(120116160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Cent Trente-Cinquième (135.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 167.641.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Henning Bartels, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr Peter Seidel als Stimmzähler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Martin Seidel, wird Entlastung erteilt.
2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.
3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter, Henning Bartels, über.
4. Die Bücher und Geschäftsunterlagen werden bei dem Kommanditisten, Henning Bartels, verwahrt.
4. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 18.06.2012

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Herr Peter Seidel

Rechtsanwalt / Rechtsanwalt / Expert comptable

Référence de publication: 2012082140/25.

(120116082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Avant Ireland Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.596.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Jon Herbert, en tant que gérant de catégorie B, a été acceptée avec effet au 26 juin 2012.

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Philip Godley, gérant de catégorie B, comme suit:

- 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081761/17.

(120116036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

AIMCo Re Holdings (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.209.

Veuillez prendre note que l'associée unique, la société "FREP Holdings Canada I LP" a changé d'adresse et se situe désormais au 1100-10830 Jasper Avenue, CDN-AB T5J 3N6 Edmonton (Canada).

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AIMCO RE Holdings (Luxembourg) III S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081779/13.

(120116014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Inoxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 78.052.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Inoxys S.A. en date du 15 juin 2011

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes CONCORD INTERNATIONAL MARKETING SARL, immatriculé au RCSL sous le numéro B 50577 et dont le siège social est situé 165A, Route de Longwy, L - 4751 PETANGE; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- de prendre note de la démission en tant qu'administrateur de Madame Stéphanie KOVACS et de Messieurs Thierry CHAMOUX et Daniel LAMY PERRET, avec effet immédiat.

- de prendre note de la nomination en tant qu'administrateur de Madame Manuela KOVACS, née le 13 octobre 1964 à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant au 46, rue St Nicolas, B - 6780 HONDELANGE; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- de prendre note de la démission en tant qu'administrateur délégué de Monsieur Thierry CHAMOUX.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

INOXYS S.A.

Manuela KOVACS

Administrateur

Référence de publication: 2012082158/24.

(120116183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

RigNet Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.270.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société le 27 juin 2012:

Madame Virginie DOHOGNE et Monsieur Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leurs mandats respectifs de gérant de catégorie A et de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 27 juin 2012.

Il est proposé de nommer de nouveaux gérants de la Société:

- Monsieur Martin Leon JIMMERSON, né le 10 juin 1963 à Fort Belvoir, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 17511 Rosedown Circle, Cypress, Texas 77429, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 27 juin 2012 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Mark Burton SLAUGHTER, né le 16 avril 1958 à Wichita Falls, Texas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 807 Creek Wood Way, Houston, Texas 77024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 27 juin 2012 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 juin 2012 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur David CATALA, né le 19 janvier 1979 à Gand, Belgique, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 27 juin 2012 et pour une durée indéterminée; et

- Madame Ingrid CERNICCHI, née le 18 mai 1983 à Metz, France, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B, avec effet au 27 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est maintenant composé comme suit:

- Martin Leon JIMMERSON comme gérant de catégorie A de la Société;
- Mark Burton SLAUGHTER comme gérant de catégorie A de la Société;
- Douwe TERPSTRA comme gérant de catégorie B de la Société;
- David CATALA comme gérant de catégorie B de la Société; et
- Ingrid CERNICCHI comme gérante de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012082372/35.

(120116039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Avrim Park, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.894.

— STATUTS

L'an deux mille douze,
le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché du Luxembourg,

a comparu:

la société «Halisol Groupe, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B sous le numéro 87 799),

ici représentée par:

Monsieur Laurent LAFOND, gérant de société, résidant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société avec pouvoir de seul signature.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité de représentante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie comparante prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Avrim Park».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de parkings.

Elle pourra faire généralement toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et d'agents immobiliers.

La Société pourra procéder à toutes autres opérations financières, industrielles, économiques, juridiques, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Accessoirement, la Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes

espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (200'000.-EUR) divisé en deux mille (2'000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre, leur pouvoir de signature et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. .

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un Gérant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, deux (2) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique). La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit (y compris par courrier électronique), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement

transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour justes motifs.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant

plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mai de chaque année et s'achève le 30 avril de l'année suivante.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	capital souscrit (EUR)	nombre de parts sociales	montant libéré (EUR)
«Halisol Groupe, S.à r.l.» prénommée;	200'000.-	2'000	200'000.-
Total:	200'000.-	2'000	200'000.-

Le montant de deux cent mille euros (200'000.-EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 30 avril 2013.

Résolutions de l'associé unique

Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 32-36 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer la personne suivante en tant que gérant unique pour une période indéterminée:

Monsieur Benjamin CAILLIER, gérant de société, né à Chartres (France), le 22 juillet 1984, résidant professionnellement au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

En conformité avec l'article onze (11) des statuts, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. LAFOND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8698. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012081763/293.

(120115981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Efir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.859.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société «EFIR S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.859, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 22 décembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2008, EAC/2008/15957, déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 04 février 2009, référence: L090019535.05, publié au Mémorial C numéro 412 du 25 février 2009, que l'identité de 2 associés a été permutée dans la première résolution en version française unique.

Il y a donc lieu de lire;

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million sept cent trente-trois mille trois cents euros (EUR 1.733.300.-) pour le réduire de son montant actuel de vingt-quatre millions douze mille six cents euros (EUR 24.012.600.-) à vingt deux millions deux cent soixante-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 22.279.300.-) par l'annulation de dix-sept mille trois cent trente-trois (17.333) parts sociales comme il suit:

- cinq mille sept cent soixante-dix-sept (5.777) parts sociales détenues par «AEDES LUXEMBOURG S.A.», prénommée, pour un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille sept cents euros (EUR 577.700.-);

- cinq mille sept cent soixante-dix-sept (5.777) parts sociales détenues par «L'UNION MUTUALISTE RETRAITE», prénommée, pour un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille sept cents euros (EUR 577.700.-); et

- cinq mille sept cent soixante-dix-neuf (5.779) parts sociales détenues par «DANTE SASU», prénommée, pour un montant de cinq cent soixante-dix-sept mille neuf cents euros (EUR 577.900.-).

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2012. Relation; EAC/2012/6726. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012081984/31.

(120115976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.140.

—
Veuillez prendre note que l'associée unique, la société "FREP Holdings Canada I LP" a changé d'adresse et se situe désormais au 1100-10830 Jasper Avenue, CDN-AB T5J 3N6 Edmonton (Canada).

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AIMCO RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081780/13.

(120116010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

—
Veuillez prendre note que l'associée unique, la société "FREP Holdings Canada I LP" a changé d'adresse et se situe désormais au 1100-10830 Jasper Avenue, CDN-AB T5J 3N6 Edmonton (Canada).

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081781/13.

(120115995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

LP Immo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 167.049.

—
Extrait des résolutions prises par assemblée générale ordinaire en date du 5 juillet 2012

Modification de la gouvernance: remplacement de l'administrateur unique par un conseil d'administration,

Nomination des trois administrateurs:

- Monsieur Yvon HELL

né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- Madame Isabelle VIGIE-HELL

née le 21 juillet 1963 à Toulon (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

- Madame Laurie TIVOLLIER

né le 24 novembre 1986 à Nouméa (Nouvelle Calédonie)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 juillet 2012

Nomination de l'administrateur-délégué et président du conseil d'administration :

- Monsieur Yvon HELL

né le 30 juin 1957 à Strasbourg (F)

demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082217/28.

(120116027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2012

- D'acter la démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur en date du 30 juin 2012;

- De coopter à partir du 1^{er} juillet 2012 Monsieur Rosario SAMMARTINO, dirigeant d'entreprises, né le 6 juin 1956, à Pietraperzia, Italie et demeurant 50, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg comme nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017;

- De transférer le siège social du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 33, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg à partir de ce 1^{er} juillet 2012.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012081786/15.

(120116032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

L'an deux mille douze, le deux juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carlo WETZEL, demeurant à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire de:

Monsieur Stéphane LORENC, informaticien, né le 24 juin 1975 à Charleroi (B), demeurant à B-1030 Bruxelles, 16, d'Hoogvorst, (ou L-1128 Luxembourg, 6, Val St André),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2012,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «Erevas, S.à r.l.» avec siège social à L-8010 Strassen, 71, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1767 en date du 17 juillet 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 139.712,

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social vers L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, et par conséquent modifie l'article 2 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: C.WETZEL, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31223. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081991/39.

(120116075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Brady Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.389.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 juin 2012

En date du 26 juin 2012, l'Associé Unique de Brady Finance Luxembourg («la Société») a pris la résolution suivante:

- D'accepter la démission de Monsieur Sjors van der Meer en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2012;

- De nommer Monsieur David Dion, dont l'adresse professionnelle est à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2012, pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec tout autre gérant

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2012081847/17.

(120115989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

BOSM S.A., Back Office Solution & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 162.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2012081852/11.

(120116030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trentième (30.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 167.800.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Klaus Pawlak, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr expert comptable Peter Seidel als Stimmzähler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Martin Seidel, wird Entlastung erteilt.

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Dr. Pawlak über.
4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter, Dr. Pawlak, Berunerstraße 44, 12683 Berlin, verwahrt.
5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 18. Juni 2012.

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Herr Peter Seidel
Rechtsanwalt / Rechtsanwalt / Expert comptable

Référence de publication: 2012082123/26.

(120116144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

BHR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.929.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 12 juin 2012

Les mandats des gérants, à savoir Monsieur Jörg SCHMITTEN, né le 11/12/1964 à Rockeskyll (Allemagne), résidant au 48 Am Obstgarten, D-54317 OSBURG (Allemagne); Monsieur Paul BERGE, né le 12/05/1960 à Breda (Pays-Bas), résidant au 304 Zwanebloemlaan, NL-1087 JT Amsterdam (Pays-Bas); Monsieur Robert J. CHITTY, né le 11/06/1959 à New York (États-Unis), résidant au 2724 Lockerly Lane, Duluth, GA 30097 (États-Unis), et Monsieur Pit RECKINGER, né le 11/09/1965 à Luxembourg, résidant au 2 place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Le mandat du Réviseur d'entreprises, à savoir Ernst & Young, ayant son siège au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach est également reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BHR Luxembourg Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012081862/21.

(120116062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Bomola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue de Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 90.431.

—
EXTRAIT

Lors de la décision unilatérale extraordinaire du 28 juin 2011, il a été décidé:

- de la nomination en date du 1^{er} juillet 2011 de Monsieur Alain PÜTZ, demeurant 25, rue Michel Lentz L-9068 Ettelbrück, né le 29 avril 1973 à Ettelbrück, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Joseph PER-RARD, démissionnaire le 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081869/13.

(120116012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Cabarez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.237.

—
Les statuts coordonnés au 22 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012081881/11.

(120115992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Capital Dynamics S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.913.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2012:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012081883/15.

(120116081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

D.B.C., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

En remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire en date du 5 juin 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012081943/15.

(120116073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Central Korbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.193.

—
Veuillez prendre note que les associées, les sociétés:

- Central Korbana (GV) Ltd

- Central Korbana (PX) Ltd

- Central Korbana (WCB) Ltd,

ont changé d'adresse et se situe désormais au 1100-10830 Jasper Avenue, CDN-AB T5J 3N6 Edmonton (Canada).

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Central Korbana S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081889/16.

(120116029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Challenger Regnellach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 166.188.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012081891/13.

(120116052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Deux Cent Septième (207.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 167.640.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Roland Iseli, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr expert comptable Peter Seidel als Stimmzähler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Martin Seidel, wird Entlastung erteilt.

2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.

3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Roland Iseli über.

4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter, Roland Iseli, An der Rottach 2, Buchenberg-Ahegg, D-87474 verwahrt.

5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 18. Juni 2012.

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Herr Peter Seidel

Rechtsanwalt / Rechtsanwalt / Expert comptable

Référence de publication: 2012082141/25.

(120116067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Cloche d'Or Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 169.895.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the third day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Mr. Diego Nicolas ROSENDI, here represented by Léa MONTESE, with professional address in Luxembourg at 14-16 rue Philippe II, by virtue of a proxy given under private seal;

2.- Mr. Lucas Pablo ROSENDI, here represented by Léa MONTESE, with professional address in Luxembourg at 14-16 rue Philippe II, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "Cloche d'Or Investissements S.A."

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, and even abroad by unanimous vote of all the shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital is set at € 31,000.--(thirty-one thousand euros), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of €10.--(ten euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on July 1st of each year and closes on June 30th of the following year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Monday of January of each year, and for the first time in 2014, at the Company's Registered Office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on June 30th, 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- Diego Nicolas ROSENDI,	2,480 shares: €24,800
2.- Lucas Pablo ROSENDI,	620 shares: €6,200
Total:	3,100 shares: €31,000

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of €31,000 (thirty one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about €1,400 (one thousand four hundred Euros).

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution:

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- 1.- Mr. Alan Botfield, born in Stirling, United Kingdom on 22 December 1970 with professional address at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg
2. Mr. Olivier Too born in Thionville, France on 13 December 1981 with professional address at 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg
- 3.- Mrs. Louise Benjamin born in Bristol, United Kingdom on 16 August 1976 with professional address at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements in 2017

Second resolution:

Is elected as auditor:

- 1.-Vistra (Luxembourg) S.à.r.l., 15, Rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, .R.C.S. Number RCS B 37185.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements in 2017.

Third resolution:

The address of the Company is fixed at 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois juillet

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Diego Nicolas ROSENDI, représenté par Léa MONTESE, avec adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II à Luxembourg, par une procuration sous seing privé.

2.- Mr. Lucas Pablo ROSENDI, représenté par Léa MONTESE, avec adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II à Luxembourg, par une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Cloche d'Or Investissements S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts, et même à l'étranger par vote unanime de tous les actionnaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à 31.000,-€ (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de 10,-€ (dix euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, sentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de janvier au siège social, et pour la première fois en 2014 ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- M. Diego Nicolas ROSENDI, 2.480 actions: 24.800€

2.- M. Lucas Pablo ROSENDI, 620 actions: 6.200€

Total: 3100 actions: 31.000€

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 31.000€ (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400€ (mille quatre cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- M. Alan Botfield, né à Stirling, Royaume-Uni le 22 décembre 1970 avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg

2.- M. Olivier Too né à Thionville, France le 13 décembre 1981 avec adresse professionnelle au 15, Rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg

3.- Mme Louise Benjamin née à Bristol, Royaume-Uni le 16 août 1976 avec adresse professionnelle au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2017.

Deuxième résolution:

Vistra (Luxembourg) S.à.r.l., avec adresse située au 15, Rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, Numéro RCS B37185 est nommée commissaire. La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2017.

Troisième résolution:

L'adresse de la société est fixée au 14-16 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L.MONTESSE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31234. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012081900/232.

(120116006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Charter Hall Office Germany Atrium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.240.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.870.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2012 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprise Agrée de:

PricewaterhouseCoopers

son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Pour copie conforme

Société Générale Immobil S.A. / Y. Cacclin

Représentée par F. Dandois / -

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012081892/16.

(120116150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Cruchterhombusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 46.739.

EXTRAIT

L'assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2012 a décidé:

- L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guy STAUS et à décidé de nommer Madame Josiane PAULY, conseiller de direction à l'Administration gouvernementale, née le 03 juillet 1974 à ESCH-SUR-ALZETTE et demeurant à L-1914 Luxembourg, 4, rue Lamartine, jusqu'à l'assemblée générale 2017 pour les mandats d'Administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur délégué.

- Est nommé commissaire aux comptes pour un terme de 1 an, la société KPMG AUDIT, RCS B103590, 9, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081938/16.

(120116126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

La Société informe du transfert de siège social de la société "Dome GP, S.à r.l." de son adresse actuelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

DOMÉ GP, S.à r.l.

Gérant Unique

Représenté par O. GASCHÉ

Gérant

Référence de publication: 2012081950/13.

(120116128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Mandragora Films 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.898.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of June.

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mandragora Films 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2611 Luxembourg, 51, Route de Thionville, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

And

- Mandragora Films 6 S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2611 Luxembourg, 51, Route de Thionville, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Both hereby represented by André Triolet, manager, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal on 1 June 2012, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned parties are referred to hereafter as the «Shareholders»,

Such appearing parties, acting in the herein above stated capacity, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established among the current owners of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Mandragora Films 4 S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles, as set forth in art. 14.7 herein below.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or

form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) represented by 250 (two hundred and fifty) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholder(s) (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram, telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company, except in case of willfully misconduct or gross negligence or in case the Manager(s) exceeds the granted mandate, in the conditions set forth by the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct or for exceeding the granted mandate; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Sole Shareholder / The General Meeting of Shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be

adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distributions of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

- Mandragora Films 5 S.à r.l.,	175 shares
- Mandragora Films 6 S.A.,	75 shares
Total:	250 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (750.- EUR).

General Meeting of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately held a general meeting to approve the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2611 Luxembourg, 51, Route de Thionville.
2. The Shareholders resolve to appoint as Sole Manager of the Company for an undetermined period:
 - Mr. André Triolet, born on 19 February 1959 in Grand-Halleux (Belgium), residing at, B-5590 Ciney, 30 Avenue de Namur.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states

herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Mandragora Films 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Et

- Mandragora Films 6 S.A., une société anonyme, établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg 51, route de Thionville, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Chacune représentée par André Triolet, Administrateur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par actes sous seing privé en date du 8 juin 2012, qui, paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les «Associés»,

Lesquelles comparant, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi entre les détenteurs actuels de Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de «Mandragora Films 4 S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (Associé Unique) ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts, telle que prévue à l'article 14.7 ci-dessous.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre, sous forme de placements privés, des obligations, des titres ou tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intermédiaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance

(le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelle que raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) Gérants, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société, sauf en cas de faute délibérée ou de négligence grave ou lorsque le(s) Gérant(s) outrepassent leur mandat, dans les conditions prévues par la Loi. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que Gérant ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute

autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire ou s'il outrepassé les pouvoirs lui conférés par son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant au moins la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année Sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2012.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

- Mandragora Films 5 S.à r.l.,	175 Parts Sociales
- Mandragora Films 6 S.A.,	<u>75 Parts Sociales</u>
Total:	250 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750.- EUR).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties susmentionnées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant valablement convoquées, ont immédiatement tenu une assemblée générale afin d'approuver les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera à L-2611 Luxembourg, 51, Route de Thionville.
2. Les Associés décident de nommer comme Gérant Unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. André Triolet, né le 19 février 1959 à Grand-Halleux (Belgique), résidant à B-5590 Ciney, 30 Avenue de Namur

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: TRIOLET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2012. Relation: LAC/2012/27852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082232/479.

(120116090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Dynamic First S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.000.

EXTRAIT

Avec effet au 3 juillet 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme DYNAMIC FIRST S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 87.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012081968/15.

(120116177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Exile Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.631.

Avec effet au 19 juin, 2012 Monsieur Hugo Neuman, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081978/11.

(120116096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.632.

Avec effet au 19 juin, 2012 Monsieur Hugo Neuman, a démissionné de son mandat de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081979/11.

(120116095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Famdec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.702.

En date du 18 juin 2012, Monsieur Christian DECOSTER, né le 20 décembre 1975 à Palma de Mallorca (Espagne), demeurant à B-1030 Bruxelles (Belgique) 54 rue Général Gratry et Monsieur Philippe DECOSTER, né le 11 avril 1977 à Palma de Mallorca (Espagne), demeurant à B-1080 Bruxelles (Belgique), 22-32 rue Picard ont transféré chacun cinquante (50) parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à Monsieur Albert DECOSTER, né le 3 mars 1949 à Elisabethville (République Démocratique Du Congo), demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 56 boîte 4, Avenue de la Gazelle.

Monsieur Albert Decoster détient à cette date, cent (100) parts sociales de la Société représentant 100% du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082009/17.

(120116085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Elisam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2012081987/11.

(120116022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Erevas, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012081992/12.

(120116097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082199/10.

(120116018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Hansteen Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Sarah Michaella HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6ème étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Düsseldorf S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082063/16.

(120116184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Hansteen Geldern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.606.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Sarah Michaella HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^e étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Geldern S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082064/16.

(120116175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.779.991.150,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082074/11.

(120116021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

NEIF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.383.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 04/05/2012 n° L120072185

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082289/11.

(120116676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Immocris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.711.

Veillez prendre note que la gérante unique, Madame Christine MATHIEU, a changé d'adresse et réside désormais au L-4842 Rodange, 39-41, Rue Terre Noire.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour IMMOCRIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082115/13.

(120116035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Imperial Pro Stone s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.728.

La société AD CORPORATE SERVICES S.A.R.L. dénonce le contrat de domiciliation du 22 février 2008 et le siège social mis à disposition au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE de la société IMPERIAL PRO STONE SARL avec effet immédiat pour résiliation du contrat.

Immatriculée au RCSL sous le n° B 137728

Pétange, le 1^{er} juin 2012.

Signature

LE DOMICILIATAIRE / Gérant

Référence de publication: 2012082116/14.

(120116182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre Cent Quarante-Cinquième (445.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.
R.C.S. Luxembourg B 167.664.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Anwesend waren Herr Rechtsanwalt Martin Seidel als Vorsitzender der Sitzung und Bevollmächtigter des Herrn Dr. Winfried Hoerster, Herr Rechtsanwalt Dr. Niggemeyer als Schriftführer und Herr expert comptable Peter Seidel als Stimmzähler.

Es wurde einstimmig festgestellt, dass die außerordentliche Gesellschafterversammlung form- und fristgerecht einberufen wurde; die Gesellschafterversammlung ist gemäß Art. 5 Abs. 4 des Gesellschaftsvertrages beschlussfähig. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

Es wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Es ist beschlossen: Clôture de Liquidation/Abschluss der Liquidation

1. Dem Bericht des Liquidators zur Liquidation wird zugestimmt und dem Liquidator, Herrn Martin Seidel, wird Entlastung erteilt.
2. Die Liquidation der Gesellschaft ist abgeschlossen. Die Gesellschaft existiert mit heutigem Datum nicht mehr.
3. Vermögen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter Dr. Hörster über.
4. Die verfügbaren Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden beim Gesellschafter, Dr. Winfried Hörster, Mozartstr. 5, Giessen, D-35392, verwahrt.
5. Die Gesellschaft ist im Handelsregister zu löschen. Herr Seidel wird hierzu bevollmächtigt.

Schengen, den 18. Juni 2012.

Herr Dr. Niggemeyer / Herr RA Martin Seidel / Herr Peter Seidel
Rechtsanwalt / Rechtsanwalt / Expert comptable

Référence de publication: 2012082143/27.

(120116093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Imprimerie de la Cour Victor Buck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 7.162.

En date du 28 juin 2012

Monsieur Markus FLOERCHINGER a démissionné comme gérant de la société IMPRIMERIE DE LA COUR VICTOR BUCK S.à r.l., 13-15, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen avec effet immédiat.

Pour copie conforme
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2012082117/12.

(120116054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Industries Lamberti Chine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 104.909.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2012

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Alter Audit S.à.r.l., 2, Place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDUSTRIES LAMBERTI CHINE S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012082119/15.

(120116139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.
